

# Stablex



## Comité consultatif – Statuts, mandat et fonctionnement Projet de réaménagement de la cellule no6



*Document rédigé par*



Octobre 2019

## Table des matières

1	Contexte .....	1
2	Mandat .....	1
3	Rôle des membres .....	1
4	Règles de fonctionnement .....	2
5	Engagements de Stablex .....	2

## **1 Contexte**

Ce document propose des modalités pour le fonctionnement du Comité consultatif mis en place par Stablex dans le cadre des préconsultations sur le projet de réaménagement de la cellule n°6. Il a été conçu avec l'appui de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert). Les modalités contenues dans ce document ont été discutées à l'occasion de la rencontre de création du Comité consultatif, le 8 octobre 2018 et seront validées lors de la rencontre du 28 octobre 2019.

## **2 Mandat**

Le mandat du Comité est consultatif et participatif.

Ce mandat consiste à :

- Assurer le suivi de l'évaluation des impacts sur l'environnement du projet de réaménagement de la cellule n°6, sur le territoire de la ville de Blainville
- Partager à Stablex les préoccupations et les enjeux du milieu par rapport au projet
- Participer à l'élaboration des mesures d'atténuation proposées et déterminer des mesures sociales d'atténuation des impacts, notamment en lien avec le suivi post-fermeture de Stablex

## **3 Rôle des membres**

Le rôle des membres du Comité est de :

- Participer de façon volontaire et active aux travaux du Comité
- Prendre connaissance de la documentation relative aux travaux du Comité
- Formuler des questions, opinions et suggestions, afin de faire profiter le Comité de leurs connaissances et de leur raisonnement
- Partager avec Stablex les préoccupations du milieu
- Respecter les règles de fonctionnement adoptées par consensus

## 4 Règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement du Comité sont les suivantes :

- Les membres du Comité respectent les opinions des autres, collaborent à l'amélioration du projet, font preuve de bonne foi et recherchent des solutions.
- Stablex prépare des outils d'information vulgarisés et courts pour chacune des rencontres.
- Les avis sont adoptés par consensus.
- L'animation et la coordination sont faites par une ressource externe et indépendante.
- Les comptes rendus des rencontres sont validés par le Comité avant d'être rendus publics.
- Les membres peuvent déléguer une personne tierce pour les remplacer à une rencontre du comité.
- Les règles de fonctionnement sont flexibles et consensuelles et peuvent être ajustées au besoin.

## 5 Engagements de Stablex

Pour assurer le bon fonctionnement du Comité, Stablex s'engage à :

- Faire de l'évaluation environnementale un processus respectant les principes du développement durable en y intégrant le volet social
- Rendre disponible au Comité l'information utile concernant les différents thèmes abordés
- Fournir les réponses aux questions soulevées par les membres, dans des délais raisonnables
- Inviter des experts de qualité aux rencontres du Comité pour répondre aux questions des membres
- Prendre en considération et évaluer les suggestions formulées par le Comité, rendre compte des résultats et justifier un refus, le cas échéant
- Assurer le soutien nécessaire au bon fonctionnement des rencontres (ex. dépenses pour salle, café, lunchs, déplacements)
- Diffuser dans la communauté l'information relative au Comité